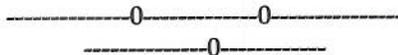


**CINQUANTE QUATRIEME (54EME) SESSION
DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME**



DÉBAT GÉNÉRAL

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :

*Suivi de la quatrième conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
Générale « les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXIème siècle »*

DECLARATION DE MADAME CELINE M. YODA/KONKOBO
Ministre de la Promotion de la Femme du Burkina Faso

New York, le 03 mars 2010

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Permettez moi, au nom de la délégation du Burkina Faso, de vous adresser mes sincères félicitations pour la brillante manière avec laquelle vous dirigez les travaux.

Monsieur le Président,

Avant de poursuivre mon propos, je voudrais au nom du Gouvernement du Burkina Faso, réitérer nos sincères condoléances aux Gouvernements et aux peuples haïtien et chilien, suite aux séismes ravageurs dont ils ont été victimes ces derniers temps.

Je voudrais les assurer de notre entière solidarité face à cette douloureuse épreuve.

Monsieur le Président,

La 54^{ème} session de la commission de la condition de la femme nous offre une fois de plus l'occasion de réaffirmer notre pleine adhésion et notre engagement en faveur du respect des droits fondamentaux des femmes et des filles, et aussi en faveur de l'égalité des sexes.

Les évaluations périodiques des thèmes y relatifs au cours des différents fora et sommets au niveau national, régional, et international, ont contribué à la prise de conscience et à l'intégration de plusieurs mesures salutaires en faveur de la femme et de la fille.

A ce titre, nous nous félicitons de l'exercice auquel nous nous soumettons actuellement à savoir l'examen de la mise en oeuvre de la déclaration et de la plateforme d'action de Beijing, 15 ans après son adoption.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso n'est pas resté en marge de cette dynamique positive. Mon pays a compris que son développement ne sera pas possible sans l'implication et la participation effectives des 52% de la population que constituent les femmes. Ainsi, au lendemain de la Conférence de Beijing, il s'est résolument engagé à prendre en considération tous les domaines critiques de la plateforme d'action.

AU PLAN INSTITUTIONNEL, il a procédé à :

- la création d'un département plein, chargé de la promotion de la femme ;
- l'institutionnalisation du forum national des femmes tous les deux (02) ans, sous le très haut patronage du Chef de l'Etat ;

- la création de la Commission Nationale de Suivi des Engagements du Burkina Faso en Faveur des Femmes (CNSEF), de même que la création du secrétariat permanent du conseil national pour la Promotion du Genre en février 2010 au sein du Ministère de la Promotion de la Femme ;
- l'élaboration régulière des rapports pays relatifs à la mise en œuvre de la CEDAW; (6^{ème} rapport) ;
- le recrutement des femmes dans les métiers traditionnellement réservés aux hommes. (armée police gendarmerie...).

AU PLAN SOCIAL

Le Burkina Faso consacre plus de 15% du budget national aux secteurs sociaux que sont l'éducation et la santé.

- Dans le domaine critique de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation des femmes et des filles

L'adoption de la Loi en juillet 2007, portant orientation de l'éducation au Burkina Faso, ainsi que les mesures spécifiques ont permis de booster les taux de scolarisation des filles aux trois niveaux de l'éducation, primaire, secondaire, supérieure, et de l'alphabétisation et l'éducation non formelle; il s'agit entre autre de :

- l'instauration de la gratuité des frais de scolarité et de manuels scolaires au niveau du primaire ;
- l'appui aux associations des Mères Educatrices pour l'atteinte de leurs objectifs qui est « accès, maintien, succès » des filles à l'école ;
- le lancement de la campagne massive de scolarisation des filles avec l'opération « Zéro fille à la maison » ;
- l'attribution de 60% des chambres universitaires aux étudiantes ;
- l'ouverture de centres d'alphabétisation permanents dans les maisons des femmes ;
- la nomination d'un ministre chargé de l'alphabétisation et la mise en place du fonds national pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle (FONAENF) ;
- l'accroissement des infrastructures scolaires pour rapprocher l'école de l'élève et accroître ainsi les effectifs.

- **Dans le domaine critique femmes et santé**, l'accent a été mis sur :
 - la mise en oeuvre du programme de lutte contre les fistules obstétricales pour la période 2008-2012 ;
 - la subvention des accouchements et soins obstétricaux et néonataux d'urgence ;
 - l'organisation des séances gratuites de dépistage volontaire des cancers génitaux féminins ;
 - Le dépistage volontaire du VIH, la distribution gratuite des préservatifs ;
 - la pratique de la PTME (prévention de la transmission mère enfant),
 - la gratuité des antiretroviraux depuis janvier 2010 ;
 - la réparation des fistules et des séquelles de l'excision à la clinique Suka ;
 - la distribution gratuite des moustiquaires imprégnées contre le paludisme qui tue les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans plus que le VIH/SIDA.

Monsieur le président,

- **Dans le domaine femmes et prise de décision**

La volonté politique et le lobbying des partenaires techniques financiers et de la société civile ont abouti à des décisions courageuses et salutaires en faveur des questions d'égalité entre les hommes et les femmes.

L'adoption respectivement de la loi portant fixation de quota de 30% de l'un et l'autre sexe aux élections législatives et aux élections municipales en mai 2009, de même que l'adoption de la Politique Nationale Genre en juillet de la même année, marque un tournant décisif et une grande opportunité pour accroître la participation des femmes dans les instances décisionnelles ; nous pouvons relever entre autres acquis :

- la communalisation intégrale du territoire dans le processus de la décentralisation qui est effective depuis 2006 ;
- les actions de formation et de sensibilisation des femmes en citoyenneté et leadership féminin ;

- A ce jour le Burkina Faso compte dans ses institutions :
 - ❖ 03 femmes Présidentes d'Institutions sur 11, soit 27 %,
 - ❖ 7 femmes ministres sur 35, soit 20 %,
 - ❖ 17 femmes Députés sur 111, soit 15,3 %,
 - ❖ 02 femmes Gouverneurs sur 13, soit 15 %,
 - ❖ 23 femmes Maires sur 351, soit 5 %,
 - ❖ 6 400 femmes Conseillères Municipales sur 17 800, soit 35,80 %,
 - ❖ 03 femmes hauts commissaires sur 45, soit 11 %,
 - ❖ 07 Secrétaires Générales femmes sur 28
- **Dans le domaine critique de la lutte contre la violence à l'égard de la femme et de la fille**

L'adhésion du Burkina Faso aux instruments juridiques internationaux pertinents illustre à souhait son engagement dans cette lutte. Aussi, pourrions-nous relever, entre autres :

- la mise en place d'un Comité national de lutte contre la pratique de l'excision depuis 1990 et la décision courageuse de légiférer sur la question ;
- l'adoption de la Loi n°13-2007/AN du 30 juillet 2007 portant orientation de l'éducation au Burkina Faso, ainsi que la mise en oeuvre d'un Plan d'action national de lutte contre les violences faites aux filles en milieu scolaire ;
- la commémoration chaque année, sous l'impulsion du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes sous un thème spécifique ;
- l'adoption et la mise en oeuvre du Plan d'action « tolérance Zéro » à la MGF d'ici à 2015

L'implication personnelle du Chef de l'Etat aux cotés de la Première Dame, et l'engagement des autorités coutumières et des leaders religieux, donne une touche particulière aux efforts collectifs engagés.

La Première Dame du Burkina Faso dans sa croisade contre la pratique transfrontalière de l'excision organise et participe avec ses sœurs premières dames d'Afrique, à des rencontres de très haut niveau en vue de l'interdiction totale des MGF.

- **Dans le domaine critique Femmes, pauvreté et économie,**

L'autonomisation des femmes est recherchée à travers l'amélioration de leurs revenus et la réduction de leurs charges de travail domestique.

Des lignes de crédits sont inscrites dans différents ministères pour leur permettre de disposer de technologies appropriées (plateformes multifonctionnelles, charrettes, moulins, vélos) et de mener des activités génératrices de revenus. A cet effet, le **Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (Banque de la femme)** a vu la subvention de l'Etat passée de 500 millions de FCFA à plus de deux (2) milliards de FCFA en 2009.

La multiplication des institutions de microfinance donne de nouvelles opportunités aux femmes d'accéder aux microcrédits pour des AGR.

Une loi sur la sécurisation foncière en milieu rural a été élaborée, qui donne un accès et contrôle égal aux hommes et aux femmes à la terre.

*Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,*

Des progrès ont certes été accomplis, mais le Burkina Faso est conscient que pour l'atteinte des OMD d'ici à 2015, des défis demeurent et les efforts doivent être poursuivis. Mon département, encouragé par la volonté politique remarquable des premières autorités du pays, par l'accompagnement et l'appui des partenaires techniques au développement, saisira cet environnement favorable pour faire des propositions nouvelles dans les 7 domaines critiques retenus par l'Afrique et auxquels mon pays a entièrement souscrit.

Je vous remercie.